



Décision de la CCM n° 2/2013
Tenue des examens de passerelle à partir de 2014

Situation initiale et exposé du problème	<p>Le 2 septembre 2013, la Berner Maturitätsschule für Erwachsene demande à pouvoir organiser les examens oraux de langue première et de langue seconde plus tôt que prévu, à savoir au cours de la semaine 32 (la dernière semaine des vacances d'été). Dans une seconde demande, datée du 18 septembre 2013, elle exprime le souhait d'avancer les examens oraux de mathématiques à la semaine 27.</p>
Décision	<p>A partir de 2014, les examens de passerelle se dérouleront en principe au cours des semaines ISO suivantes :</p> <p>Examens écrits : semaine 33 ou 34 Examens oraux : semaine 35 ou 36</p> <p>Condition : une semaine au moins doit s'écouler entre les examens écrits et les examens oraux.</p> <p>Choix 1 : Les écoles sont libres d'organiser les examens écrits de langue première et de langue seconde avant les vacances d'été (semaine 27 ou 28) étant donné que ces examens ne nécessitent pas de préparation intense de la part des étudiants et étudiantes (contenu de l'examen : dissertation).</p> <p>Choix 2 : Les écoles sont libres d'organiser les examens oraux de langue première et de langue seconde au cours de la semaine 32 (dernière semaine des vacances d'été) à condition que les examens écrits aient été réalisés avant les vacances d'été (semaine 27 ou 28).</p> <p>Mathématiques : l'examen écrit de mathématiques doit être organisé au cours de la semaine 33 ou 34 comme prévu initialement.</p>
Date	Le 20 septembre 2013
Notifiée à	<ul style="list-style-type: none">• CCM• CDG• INS• Plateforme Internet
Statut	Projet de décision
Annexe(s)	Aucune